SCOP CHRYSALIDE
1 Alez ar waremm 29000 QUIMPER
02 98 66 09 99 - contact@cae29.coop - www.cae29.coop
Siret : 44390356200066 APE : 7830Z
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 53290812329 auprès du Préfet de la Réaion Bretaane. (Ce n° ne vaut pas aarément de l'Etat)

AVEL IA CONSEILS
Emilie ST-PIERRE
07 43 57 79 33
contact@avelia-conseils.fr

« Gagner du temps sur les appels à projets sans perdre le sens : l'IA responsable au service des associations »

Contexte :
Les associations et acteurs de l'ESS doivent repérer et répondre à des appels à projets (AAP) avec des moyens limités, souvent en se fiant aux financeurs qu'ils connaissent déjà. L'IA générative permet d'aller plus loin dans la recherche sur le web et de faire apparaître des opportunités jusque-là inconnues de la structure, ce qui élargit le champs des possibles. Elle peut aussi faire gagner du temps sur la recherche, l'analyse des règlements et la rédaction, à condition d'être utilisée là où elle apporte une réelle valeur ajoutée. Cette formation, en trois demi-journées, s'inscrit dans une approche responsable de l'intelligence artificielle (RGPD, AI Act, impact environnemental).

Objectif général :
La formation vise à permettre aux participants de rechercher des AAP pertinents, d'analyser leur éligibilité et de rédiger une réponse structurée et sourcée avec l'aide de l'IA, dans un cadre responsable.

Objectif pédagogique : A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les usages utiles et les limites de l'IA dans le processus d'AAP. Ils seront capables de formuler des requêtes de recherche et d'analyser un règlement pour décider de candidater, en s'appuyant sur l'IA comme aide à la décision sans s'y substituer. Enfin, ils sauront rédiger leur candidature avec l'appui de l'IA et contrôler la cohérence de leur dossier.

Contenu :
Demi-journée 1 : IA responsable et formulation des requêtes appliqué aux AAP

- Usages de l'IA à chaque étape d'un AAP (repérer les appels, analyser le règlement, rédiger la réponse) et leurs limites.
- Risques propres aux AAP : hallucinations, biais, fuites de données personnelles ou sensibles sur la structure ou ses bénéficiaires.
- RGPD et AI Act, : quelles données de l'association peuvent être saisies dans un outil d'IA, et lesquelles doivent être anonymisée ou garder hors de l'outil.
- Impact environnemental et usages sobres.
- Présentation des outils et méthode de formulation de requêtes optimisées.
- Atelier pratique.

Demi-journée 2 : Recherche, veille et analyse d'AAP.

- Panorama des outils d'Ia pour faire la recherche d'AAP et présentation de Claude
- Modèle de requête pour rechercher des AAP, adaptation à sa structure et exercice pratique.
- Vérification des informations auprès des sources officielles du financeur, puis tri (date, limite, éligibilité, pertinence).
- Analyse d'un AAP : lecture du règlement et grille d'aide à la décision.
- Veille : distinguer recherche et veille, capture par outils classiques (alertes, flux RSS), enrichissement par l'IA, limite de l'automatisation.

Demi-journée 3 : Rédaction de la réponse

- Rôle et limites de l'IA dans la rédaction des réponses aux AAP.
- Adaptation de la trame de réponse aux rubriques et contraintes du formulaire réel.
- Constitution du dossier de sources : pièces obligatoires, informations sur l'association et son projet, données à anonymiser ou à garder confidentielle.
- Méthode de rédaction par rubrique ou via une « compétence/skill » et faire un choix selon le rythme de dépôt d'AAP de sa structure.
- Exercice : rédiger une rubrique à partir des sources de l'association, puis l'évaluer et l'adapter.
- Contrôle de couverture et de cohérence du brouillon avec vérification humaine.

Méthodes et moyens pédagogiques : Apports théoriques, démonstrations en direct et exercices pratiques directement sur les outils d'IA. Atelier individuels ou en sous-groupe et restitutions collectives. Les exercices portent sur un AAP réel choisi par chaque participant ; à défaut, sur les dossiers d'une association fictive. Compte payant d'un outil d'IA fournie par la formatrice.

Évaluation :

- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Questionnaire d'évaluation des acquis (QCM)
- Attestation de fin de formation

Public : Toute personne membre ou salariée d'une association ou d'une structure de l'ESS devant répondre à des AAP (dirigeant, bénévole, administrateur).

Prérequis : Compétences bureautique et navigation web de base. Il est conseillé de venir avec les documents d'une structure dont on connaît les projets.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :
N'hésitez pas à nous faire part de votre situation. Nous analyserons toute demande afin de déterminer les adaptations nécessaires et possibles.

Durée de la formation et modalités d'organisation : 10h30 (trois demi-journées de 3h30), présentiel.

Profil du formateur : Emilie ST-PIERRE
Dirigeante Avel IA Conseils, formatrice à l'utilisation de intelligence artificielle dans une démarche responsable, éthique et durable

Prix :
Tarif individuel : 500 €
Tarif entreprise : 2050 €, incluant l'accès à un outils d'IA payant, hors frais de transport
Minimum 4, maximum 10 participants

Processus d'inscription : Par mail à contact@avelia-conseils.fr ou via un formulaire en ligne à chaque session